

## LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 31 janvier 2019

Date et heure de la séance : 6 février 2019 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 5

Absents : 3

**Présents** : Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIN - Pascal DÉCOTTE - Mmes Sylvie FABRON - Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Matthias DINIZ procuration à Mme Agnès ROCHE - M. Jacques DUBOISSET procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jean-Pierre FASSIER procuration à Mme Jacqueline BOLIS - Philippe PACHECO procuration à M. Pascal DÉCOTTE.

**Absents** : Mmes Martine LEGRAND - Ludivine MEISSONNIER - Nadège PARANT.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine SOUCHAL.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 19/02/06/003**

**OBJET : Autorisation de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE à engager des travaux sur la parcelle communale AI 241.**

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de l'Eglise, la commune a fait l'acquisition auprès de LOGIDOME, par acte notarié du 4 décembre 2018, du garage de la propriété AI 241 sis 28 avenue Centrale.

Afin que CLERMONT AUVERGNE METROPOLE soit en mesure, à tout moment, d'entreprendre les travaux relatifs au passage piétonnier à créer au niveau de cette propriété, il est nécessaire de l'autoriser à intervenir ainsi que ses prestataires.

M. PRESLE précise que la commission «urbanisme – aménagement du territoire », lors de sa séance du 29 janvier 2019, s'est prononcée favorablement sur cette autorisation.

Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser CLERMONT AUVERGNE METROPOLE à engager des travaux sur :
  - le volume n°1 (garage au RDC), issue de la division en volumes de la parcelle AI 241 au 28, avenue Centrale.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

Le Maire,



**Hervé PRONONCE.**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le  
Reçu en Préfecture le

Le Directeur Général des Services,

**Jérémy FONTFREYDE.**